

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

№ 2015 / 0089

Arrêté n° du 20 JAN. 2015

OBJET : Composition du comité technique.

**LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 3 juin 2014 fixant au 4 décembre 2014 la date des élections des représentants du personnel ;

VU le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité technique en date du 4 décembre 2014 ;

VU la délibération du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2014 désignant les représentants de l'administration au comité technique ;

VU l'arrêté du président du conseil d'administration n° 2011 / 358 du 17 mai 2011 fixant la composition du comité technique ;

SUR proposition du directeur départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté du président du conseil d'administration n° 2011 / 358 du 17 mai 2011 est abrogé.

ARTICLE 2 : La nouvelle composition du comité technique est arrêtée comme suit :

✓ Représentants l'administration :

Titulaires : M. Jean-Claude Anglars
Mme. Monique Aliès
Mme. Sylvie Lopez
M. Olivier Théron
M. Nicolas Fardeau

Suppléants : M. Serge Roques
M. Jean Milesi
Mme. Gisèle Rigal
M. Fabrice Ménager
M. William Buchet

✓ Représentants les personnels :

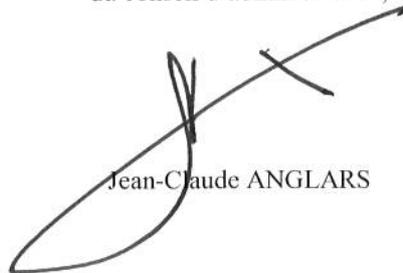
Titulaires : M. Benoit Tomczak
M. Serge Rieutort
M. Olivier Guiraud
Mme. Hélène Chevalier
M. Emmanuel Causse

Suppléants : Mme. Nathalie Granier
Mme. Fabienne Grégoire
M. Florent Miran
M. Jérôme Souyris
M. David Fontaine

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 421.1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Le Président
du conseil d'administration,



Jean-Claude ANGLARS